

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS SUIVANTS 1014-02-2026, 1031-31-2026 ET 1172-02-2026

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 1014-02-2026** modifiant le Règlement 1014-2014, tel qu'amendé, relatif à l'occupation du domaine public;
- **Règlement 1031-31-2026** modifiant le Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement;
- **Règlement 1172-02-2026** modifiant le Règlement 1172-2025, tel qu'amendé, décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2026);

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi. Ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 4^e jour du mois d'août 2026.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe